

Le Maire,
Jérôme
ROBERTEAU

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le 31 MARS 2026

ID : 033-213304470-20260324-036_2026-DE



Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUSTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : 036/2026

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 19
- > présents : 15
- > votants : 16

OBJET :

Correspondant Tempête

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-six à 18h30, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 20 mars 2026 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROBERTEAU.

PRÉSENTS : M. Jérôme ROBERTEAU, Mme Camille VALENTE DE MATOS, M. Didier LANDRY, Mme Marie-José TERRIEN, M. Gérald DUMOULY, Mme Marie-Danièle ROBERTEAU, M. Francis LUBERT, Mme Ana BORDESSOULES, Mme Joëlle GOUJON, Mme Aline MARIE VASSEUR, Monsieur Stéphane PICAUD, M. Jean-Christophe CHAMPAGNE, M. Jonathan GORGEOT, Mme Nathalie LOPES, M. Clément NOUVEAU.

ABSENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, Mme Barbara DELBOS (*procuration donnée à Mme Joëlle GOUJON*).

Madame Camille VALENTE DE MATOS est élue secrétaire de séance.

Vu le PV d'installation du Conseil municipal du 20 mars 2026 et l'élection du Maire et des adjoints,

Vu le tableau des conseillers municipaux ;

Le conseil municipal de Saint Médard de Guizières décide :

Qu'il est nécessaire de désigner un « correspondant tempête » qui doit avoir une excellente connaissance du territoire et des réseaux notamment électriques.

Fait acte de candidature en qualité de correspondant tempête :

Monsieur Didier LANDRY

Vu l'article L.2121-21 de Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les membres sont désignés par vote à bulletin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nomination ou aux présentations,

Le Maire,
Jérôme
ROBERTEAU

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le 31 MARS 2026

ID : 033-213304470-20260324-036_2026-DE



Décide, après vote et à l'unanimité des membres présents et représentés (16 VOTES – 16 POUR), de ne pas procéder au vote à bulletin secret ;

Est élu correspondant défense : 16 VOTES – 16 POUR
Monsieur Didier LANDRY

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,
mois et an ci-dessus indiqués.

Pour copie conforme, le 25 mars 2026

Le Maire,

Jérôme ROBERTEAU

